# Ville de LAMBALLE-ARMOR

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 31 octobre 2023.

#### PRESENTS:

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS:**

Certifié exécutoire, compte tenu:

- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE GUEN Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : ARTHEMISE Fabienne

#### Délibération n°2023-097

Membres en exercice: 35 – Présents: 31 - Absents: 4 – Pouvoirs: 3

# ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (FFSU) - PRESTATIONS INTELLECTUELLES

À la suite de l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), la Ville de Lamballe-Amor souhaite être accompagnée pour compléter le pré-diagnostic "Centre-Ville".

La ville est confrontée à différentes problématiques concentrées dans le centre-ville. Celles- ci concernent principalement :

- Des difficultés de cohabitation entre des publics qui occupent l'espace public, des publics marginaux, des sans domiciles, des personnes vulnérables et d'autres allophones,
- Des enjeux liés au cadre de vie (dégradations, incivilités, dépôts sauvages).

Ces difficultés impactent le climat et l'ambiance du centre-ville et peuvent générer un sentiment d'insécurité pour la population.

La Ville dispose d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qui se réunit en assemblée plénière autour de bilans des activités et des partenaires. Les axes de travail portent actuellement sur les violences intra familiales et le dispositif de vidéo protection. Aujourd'hui, la Ville souhaite être accompagnée pour des compléments à son diagnostic "Centre-Ville", en mobilisant ses partenaires. Elle souhaite adapter ses politiques publiques en vue de répondre aux enjeux d'insécurité et d'incivilités constatés et amorcer un travail plus approfondi au sein du CLSPD.

Considérant les besoins et attentes de la Ville, le FFSU propose de l'accompagner dans sa démarche en proposant différentes activités permettant, d'une part, de mobiliser ses partenaires et, d'autre part, de compléter le diagnostic à travers des activités participatives. Des préconisations en vue de construire un plan d'actions seront émises afin de formaliser la fin de l'accompagnement prévu en mars 2024. Le coût de la prestation s'élève à 15 830 € TTC.

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers municipaux,

## Après en avoir délibéré:

Le Conseil municipal:

- APPROUVE le partenariat entre la Ville de Lamballe-Armor et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, selon les modalités fixées dans la convention,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 0 NOV. 2023

Philippe HERCOUET Maire de Lamballe-Armor Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

2 1 NOV. 2023

De la publication le

Pour le Maire 2 1 NÜV, 2023

Directrice

Administration Générale